

\**M. Speakman*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 18)—1. Au cours de chacune des années 1955, 1956, 1957, 1958, 1959 et, jusqu'à ce jour, en 1960, quels ont été les frais de voyage du président du National-Canadien, compte tenu des frais de séjour dans les hôtels, des repas et des autres dépenses imprévues?

2. Quel est le coût annuel d'entretien du wagon privé réservé au président du National-Canadien, y compris les gages du personnel?

\**M. Tardif*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 19)—Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre de chacune des années 1957, 1958, 1959 et 1960, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée à chaque province en vertu de la Loi sur l'assistance-chômage?

*M. McCleave*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement les mesures à prendre en vue de favoriser une plus grande utilisation des ports canadiens pour le commerce d'exportation et d'importation de ce pays.

*Le ministre des Transports*—Lundi prochain—En comité plénier, à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada en vue de porter de sept à douze le nombre des membres du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

*Le ministre des Affaires des anciens combattants*—Lundi prochain—En comité plénier, à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les pensions en vue de pourvoir à des augmentations de pensions aux anciens combattants invalides et aux personnes à leur charge; d'autoriser le paiement de pensions additionnelles dans certains cas; d'autoriser des appels de décisions rendues par l'ancienne Commission canadienne des pensions; et de pourvoir à certaines autres modifications relativement à l'application de la loi.

*Le premier ministre*—Lundi prochain—Le projet de motion suivant: Qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés, soit institué afin d'étudier, en collaboration avec M. l'Orateur, la procédure de la Chambre, en vue de proposer toutes modifications qu'il jugera désirables pour assurer l'expédition plus rapide des affaires publiques; que le comité soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de documents, et à faire part à la Chambre, de temps à autre, de ses conclusions et de ses recommandations.

*Le ministre des Affaires des anciens combattants*—Lundi prochain—Le projet de motion suivant: 1) Qu'un comité spécial soit institué afin d'étudier la ligne de conduite, le fonctionnement et les dépenses du Conseil national de